

**Programme de Formation :**  
**« L'ÉVALUATION PSYCHOMOTRICE AUPRÈS D'ENFANTS  
PRÉSENTANT UN TROUBLE DES APPRENTISSAGES »**

**FORMATRICE :**

Madame **Agnès RENAULT-DULONG**, Psychomotricienne en cabinet libéral, Chargée d'enseignement à l'IFP Sorbonne Université pendant 15 ans (Sémiologie psychomotrice, bilan psychomoteur).

**PUBLIC ET PRÉREQUIS :**

Psychomotriciens. Aucun autre prérequis spécifique.

**OBJECTIFS :**

- Actualiser ses connaissances sur les troubles des apprentissages, les TDC, les dysgraphies, les troubles visuo-spatiaux, les troubles visuo-constructifs
- Maîtriser le vocabulaire spécifique de la sémiologie psychomotrice
- Approfondir ses connaissances sur l'utilisation et la cotation des tests reconnus pour leur intérêt dans le diagnostic psychomoteur
- Analyser et interpréter les résultats afin de poser un diagnostic psychomoteur.

**A l'issue de la formation le stagiaire sera capable :**

- D'utiliser les outils standardisés de l'évaluation psychomotrice
- D'identifier quels outils standardisés utiliser en fonction des troubles spécifiques
- D'analyser et interpréter les résultats afin de poser un diagnostic psychomoteur
- De maîtriser le vocabulaire spécifique lors de la rédaction d'un écrit pour organiser le projet de soin.

**CONTENU DE LA FORMATION :**

- Les troubles des apprentissages : Approche théorique des Troubles spécifiques des Apprentissages selon le DSM5.
- Rappel des différentes fonctions cognitives : mémoire, attention, fonctions exécutives, troubles perceptifs, troubles visuo-spatiaux, troubles visuo-constructifs
- Présentation et utilisation des différents tests : Le M-ABC 2, Le Charlop-Atwell, La NEPSYII, le BHK et BHK ado, le test d'appariement d'images, le labo 5-12, le Frostig.
- Importance et place de l'évaluation psychomotrice dans le cadre d'un bilan pluridisciplinaire : importance de l'entretien, le travail en réseau avec les différents thérapeutes.

**Théorie :** Les troubles des apprentissages, les-TDC, les dysgraphies.

Rappel des différents concepts : les fonctions exécutives, les troubles visuo-spatiaux, les troubles perceptifs.

**Pratique :** Présentation et utilisation des tests : Charlop-Atwell, MABC 2, BHK et BHK ado, figure de Rey, NEPSY II (modules intéressants la psychomotricité), Labo 5-12, Frostig et DTVP-2.

**Analyse de cas cliniques** apportés par les stagiaires.

**MOYENS TECHNIQUES ET PÉDAGOGIQUES :**

Un support de formation est remis le premier jour : supports théoriques et évaluation complète d'un patient.

Les exposés théoriques sont illustrés par des vidéos

Mise en situation pratique en binôme : expérimentation et cotation de chaque test

La deuxième partie de la formation est axée sur l'analyse des cas cliniques apportés par les stagiaires (présentation orale + vidéo si possible).

Cette formation respecte l'article 112-1 et suivants du code de la Propriété Intellectuelle.

### **MODALITÉS DE SANCTION DE LA FORMATION :**

À l'issue de la formation, évaluation des acquis et de la satisfaction de la formation par les stagiaires.

Remise d'une attestation de fin de formation.

### **ORGANISATION :**

Cette formation théorico-clinique est dispensée en 6 jours soit 42h (9h-17h sauf le 1<sup>er</sup> jour de chaque module 9h30-17h30) pour un effectif de 8 à 12 participants.

### **En 2022 :**

**1<sup>ère</sup> session :** Les 21, 22 et 23 avril et 8, 9 et 10 septembre 2022.

**2<sup>ème</sup> session :** Les 9, 10 et 11 juin et 3, 4 et 5 novembre 2022.

Formation intra-institutionnelle à la demande.

**LIEU :** Paris XIII<sup>ème</sup>.

Salle adaptée à la formation dont l'adresse sera communiquée au moment de l'envoi de la convocation.

### **TARIFS :**

Employeur : 1092€ - Libéral : 885€ (dont 265€ d'arrhes).

Particulier : 680€ (dont 185€ d'arrhes), tarif réduit : 550€ (dont 150€ d'arrhes) - Réduction de 50€ accordée aux adhérents.

Nos prestations de formation sont exonérées de TVA au titre de l'article 261-4 4° du CGI.

Les modalités d'inscription/contractualisation, délais d'accès et accessibilité aux participants en situation de handicap sont regroupés dans nos conditions générales de vente et de règlement disponibles sur notre site internet [www.afpup.org](http://www.afpup.org).

Merci d'en prendre connaissance avant toute inscription/contractualisation.

Les demandes d'inscription/contractualisation se font directement en ligne via notre site internet ou directement via le lien

<https://catalogue-afpup.dendreo.com>.

Vous pouvez joindre la coordinatrice des formations et des stagiaires par mail à l'adresse [secretariat@afpup.com](mailto:secretariat@afpup.com)

*Dernière mise à jour le : 23 septembre 2021*